



# COMPTE-RENDU PLÉNIER 09/12/2020



## ORDRE DU JOUR

### Assemblée Plénière

9 décembre 2020 à 18h *Espaces du FORT CARRE*  
67 Avenue du 11 Novembre, 06600 à Antibes

1. Présentation des délibérations du Conseil Communautaire en application des lois de 2015 et 2019 concernant le Conseil De Développement ;
2. Présentation du Rapport de Mandature (2015-2019) et orientations du CDD (Bureau et organigramme) pour la nouvelle mandature ;
3. Présentation du DICRIM JEUNES (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) ;
4. Présentation de la démarche d'élaboration du nouveau SCOT de la CASA ;
5. Présentation de la démarche d'actualisation de la Charte de Sophia Antipolis ;
6. Point d'étape sur les réflexions partagées des Groupes thématiques sur « la Bande Littorale » ;
7. Feuille de Route des Groupes thématiques ;
8. Questions Diverses.

## Le projet

Le territoire de la CASA est exposé à presque tous les risques naturels et les enfants, vis-à-vis des parents, sont souvent les meilleurs vecteurs des enjeux modernes. Il s'agit ici de les préparer à être prêts, de **leur faire adopter le plus tôt possible la culture du risque**.

[Annexe 1 : Diapo intervenant] : Ce DICRIM Jeunes s'adresse à des enfants **entre 7 et 10 ans** et leur présente les bonnes conduites à adopter en cas de catastrophes naturelles. Il a été diffusé dans les écoles d'Antibes à la rentrée des vacances de la Toussaint 2020 et a vocation à être proposé aux autres communes de la CASA. Ce livret est fourni avec un **quiz** à destination des enseignants pour rendre l'activité davantage participative.

## Les remarques dans la salle

- Richard Thiery (Maire de Courmes) salue l'initiative et compte la proposer aux écoles du village
- Il peut être intéressant de proposer en même temps le mécanisme de démocratie participative aux enfants en leur demandant leur avis sur le DICRIM Jeunes
  - *Réponse de l'intervenante* : Cela a été fait avec les enfants des agents ayant créé le DICRIM Jeunes pour adapter la police, les images etc...
- Le texte est un peu dense
  - *Réponse de l'intervenante* : Le format n'est pas définitif mais il est important de se rapprocher du DICRIM officiel et de prévoir tous les risques dans la mesure où le territoire est confronté à tous ces risques.



# PRÉSENTATION DU NOUVEAU SCOT DE LA CASA

[Annexe 2 : diapo intervenant]

La nouvelle procédure d'élaboration du SCOT regroupe désormais celles du plan mobilité et du PCAET. C'est un document règlementaire qui concerne notamment l'utilisation de l'espace, l'urbanisme qui en découle, le développement économique, la politique de logements, la mobilité, la transition écologique...

Le SCOT est en relation avec le SRADDET, à l'échelle régionale, et les PLU, à l'échelle communale : les PLU doivent se conformer aux SCOT qui doivent se conformer aux SRADDET.

## ● A propos du territoire

- Le nouveau SCOT prend en compte **l'intégralité du territoire de Sophia**, comme Mougins dont les impacts sur Sophia seront pris en compte sans que la commune soit régie par le SCOT.
- La CASA n'est pas une supra-communalité mais une **intercommunalité** : toutes les décisions sur le développement du territoire sont soumises à l'approbation des maires des communes et ne peuvent leur être imposées. L'objectif reste de créer un territoire cohérent et attractif.
- Sophia et la CASA sont le **2e territoire économique du département**. Plus de 1500 emplois ont été créés en 2019 et 1200 entreprises se sont installées en 10 ans
- Une particularité du territoire CASA : mise en place d'un **PCAET à l'échelle de l'Ouest** (CAPL, CAPG, CASA) pour unifier les politiques en matière de développement durable (bornes électriques par exemple)





# PRÉSENTATION DU NOUVEAU SCOT DE LA CASA

## Bilan du précédent SCOT

- Il concernait 16 communes contre 24 aujourd'hui
- Élaboration ou révision de 10 nouveaux documents d'urbanisme communaux. **Les PLU sont donc beaucoup plus fréquents, notamment grâce au SCOT**
- Malgré la difficulté de gérer un territoire aux paysages divers, de plus en plus peuplé et contraint par la législation au « zéro artificialisation nette », la CASA a vu sa consommation foncière divisée par 3 entre 2009 et 2018 grâce à la mise en œuvre du SCOT. Les PLU approuvés ont permis d'augmenter la surface des zones naturelles (10%) et agricoles (x2) et de réduire les zones urbaines et à urbaniser. La CASA cherche donc à **maitriser l'utilisation de son foncier et en faire prioritairement des zones agricoles et naturelles.**
- La CASA a pourtant **construit de nombreux logements dont des logements sociaux**, sans pour autant remplir les objectifs de la loi SRU (25% de logements sociaux). Cependant, les efforts sont visibles : par exemple, la ville d'Antibes était dotée de 4,5% de logements sociaux en 2008, contre 11% aujourd'hui.
- Concernant la mobilité, le territoire s'est doté de nombreuses **pistes cyclables** supplémentaires en améliorant l'offre de **transports en commun** et l'expérience sur le **réseau routier**. Il a aussi fait le pari de **soutenir l'innovation** en termes de transport en faisant de Sophia un territoire d'expérimentation.
- Enfin, les **équipements publics** ont fleuri sur le territoire : Nautipolis, palais des congrès, pôle culturel à Villeneuve-Loubet, business pôle, médiathèques...

## Le nouveau SCOT

- Le SCOT n'est plus indépendant du PCAET et du PDM. On a aujourd'hui **une seule démarche cohérente pour aboutir à 2 documents** :
  - Un « SCOT valant PCAET »
  - Un PDM
- La démarche reste sur une vision à 20 ans et favorise une démarche **cohérente** et de **transition énergétique et écologique**
- Les objectifs et les moyens doivent être **chiffrés** et optimisés. Le but est de guider avec précision l'avenir du territoire.



# PRÉSENTATION DU NOUVEAU SCOT DE LA CASA

## De quoi se compose le nouveau SCOT ?

SCOT « classique » (SCOT CASA approuvé en 2008)	SCOT « modernisé » (Ordonnance du 17 juin 2020)
<b>Rapport de présentation</b> <i>Diagnostic, Etat Initial de l'Environnement, analyse de la consommation de l'espace, Evaluation Environnementale, justification des choix</i>	
<b>Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)</b> Expression du projet politique d'aménagement	<b>Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)</b> = expression du projet politique d'aménagement à <b>20 ans</b>
<b>Document d'Orientations Générales (DOG)</b> Partie réglementaire et prescriptive Orientations réparties en 11 grands thèmes	<b>Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)</b> = partie réglementaire et prescriptive - Orientations et objectifs chiffrés répartis en 5 grands blocs thématiques plus intégratifs (dont création du bloc transitions énergétique et écologique) - Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) obligatoire
	<b>Annexes</b> <i>Diagnostic, Etat Initial de l'Environnement, analyse de la consommation de l'espace, Evaluation Environnementale, justification des choix</i>
	<b>Programme d'actions</b>

Ce document sera co-construit et le processus inclut une concertation publique (site internet dédié, registres, réunions publiques, concertations avec partenaires techniques et institutionnels dont le CDD).

## Questions de la salle

- Quel texte s'applique entre la fin du précédent SCOT et l'attente du nouveau ?  
Le SCOT sortant vaut jusqu'à l'entrée en vigueur du SCOT en travaux.
- Pourquoi avoir mis en pause l'état initial de l'environnement (EIE) ?  
Il a été jugé non prioritaire à l'époque puisqu'il n'y avait pas de délai spécifique pour le faire. En revanche, aujourd'hui l'EIE est prioritaire. Par ailleurs, cette mise en pause a été une sage décision car la loi LOM et les ordonnances de Juin 2020 auraient rendu obsolètes les travaux réalisés.
- Comment articuler le PLU d'Antibes adopté récemment (2019) et le nouveau SCOT ?  
Le PLU est approuvé, en vigueur donc applicable. Tant que le nouveau SCOT ne sera pas écrit et que l'examen de compatibilité qui se tient sur l'année suivant l'approbation du SCOT, n'aura pas eu lieu, le PLU perdurera. Dès que le SCOT sera validé, toutes les communes devront s'assurer de la compatibilité de leur PLU avec le SCOT. Si ce n'est pas le cas, il y a un délai de 2 ans pour revoir le PLU. Mais la procédure se fait en co-construction pour justement éviter cette situation.



# PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE D'ACTUALISATION DE LA CHARTE DE SOPHIA

[Annexe 3 : Diapo intervenant] Le but est de **trouver une « raison d'être »** au territoire et d'imaginer la technopole sur les 20-30 voire 50 ans en collaboration avec les parties prenantes. Il faut reformaliser cette raison d'être en renouvelant la charte de 1977 et en reprenant les dimensions écologique et de participation citoyenne déjà initiées dans l'ancienne charte.

## La démarche

Pour ce faire, une démarche en 4 temps qui doit faire évoluer les parties prenantes de l'état de « perception collective du territoire » à « l'appropriation du territoire » :

- Période de **cadrage**
- Période de **consultation**
  - Ateliers participatifs, site internet
  - Réseau d'ambassadeurs: relais de communication de la démarche, animation de groupes de travail autour de la raison d'être
- Période de **formulation** : intervient lorsque la « raison d'être » aura été définie permettant d'identifier les points de la charte ayant besoin d'être modifiés
- Période d'**appropriation** : de la charte et des défis à relever (la réflexion préalable aura pu aboutir sur des souhaits tels que « Sophia Antipolis doit être le lieu d'innovations éthiques » : dans ce cas, il va falloir mettre en place certaines actions (les défis) pour que les prochaines innovations soient réellement et concrètement éthiques)

Les organisateurs n'ont pas l'habitude d'inclure une démarche de co-construction et se sont donc fait accompagner par **Bluenove qui va les aider à identifier les thématiques pour formuler une raison d'être**: aménagement, mobilité, thématique du territoire résilient (comment s'organiser pour que le territoire traverse les périodes difficiles: crise sanitaire...), comment mettre les talents au centre des problématiques? Comment faire pour que la métropole soit inclusive (inclure le citoyen en tant que tel mais aussi la parité, le handicap, la société civile non experte...)? ...

# POINT D'ÉTAPE SUR LES RÉFLEXIONS PARTAGÉES DES GROUPES THÉMATIQUES SUR « LA BANDE LITTORALE

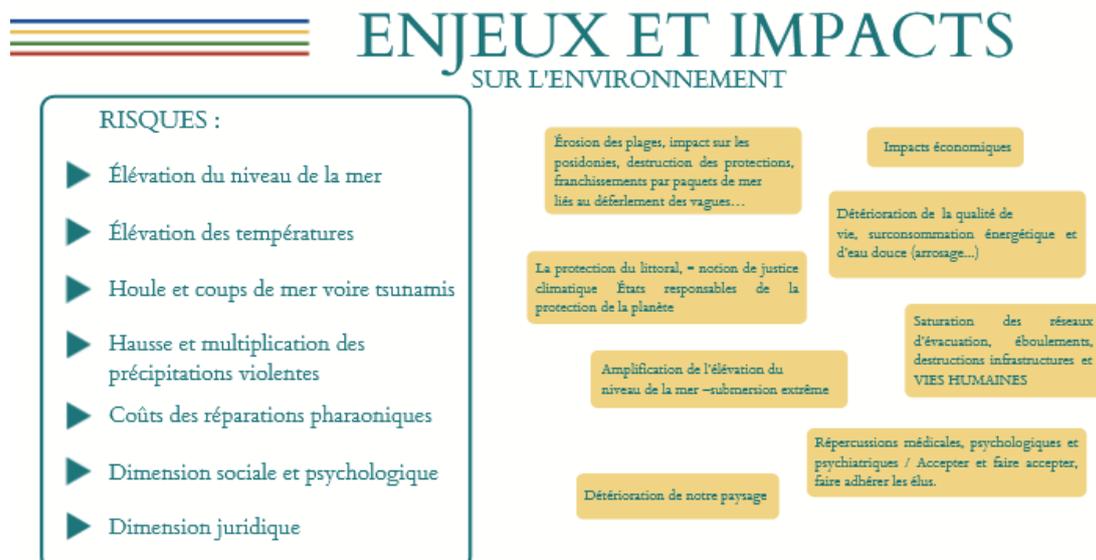
Le CDD s'est auto-saisi de ce sujet car il touche les 4 thématiques du CDD (économie, environnement, transports, aménagement). Cet avis trouve sa place dans un contexte de changement climatique déjà visible, sur un territoire méditerranéen particulièrement menacé et fortement anthropisé. Le littoral est pris en compte dans certains documents d'urbanisme (Scot, sraddett...) permettant d'avoir une capture d'écran de la façon dont est considéré le littoral aujourd'hui mais les risques se multiplient tant dans leur diversité que dans leur gravité : hausse du niveau de la mer, de la température, du risque de catastrophes naturelles, envahissement de l'eau salée par les nappes phréatiques...

Les groupes de travail se sont rapprochés du GREC Sud notamment pour disposer de données scientifiques sur lesquelles baser l'avis ainsi que de Cocorisco pour avoir un retour d'expérience.

Le document intitulé « Point d'étape » a vocation à être complété mais pose les bases du futur avis sur la frange littorale. [Annexe 4]

## Remarques dans la salle

- Marika Roman : Un comité de pilotage sur un projet de renaturalisation de la plaine de la Brague sur 10-15 ans est en train de se mettre en place : peut-être que le CDD pourrait faire des propositions d'aménagement de la plaine de la Brague.





# FEUILLE DE ROUTE DES GROUPES THÉMATIQUES

## Transports

Suite au colloque Cap Azur à Grasse de décembre 2019 « mieux travailler sur notre territoire », il a été demandé au groupe de se saisir du sujet « télétravail ».

La CASA a aussi entamé la démarche de son PDM et souhaite capitaliser sur le travail que le CDD a mis en œuvre concernant les transports et l'intégrer dans sa réflexion sur le PDM. Le groupe s'est saisi du sujet et il attend un projet qui retracera les principales réflexions et préconisations.

Ces 2 thèmes seront inclus dans l'élaboration du nouveau SCOT.

## Aménagement du territoire

2020 a été difficile pour les groupes de travail mais les travaux ont avancé. Et l'année 2021 sera riche en projets : suivi inondations, révision du SCOT, colloque sur la frange littorale... Le groupe travaillera aussi sur la charte Sophia Antipolis avec la CASA et sur le télétravail avec les autres groupes.

## Environnement

- En cours : suivre la participation plan paysage, programme DD, suivre l'avis sur le tourisme durable, la maîtrise de l'énergie, état initial de l'environnement
- A venir : colloque sur la frange littorale, avis sur le même sujet, révision du SCOT, si possible travaux sur les nappes phréatiques

## Économie

- Le groupe doit traiter majoritairement 2 grands axes en collaboration avec les 3 autres groupes : le télétravail et la révision du SCOT.
- Un avis sur le commerce de proximité est en préparation et sera rendu pour 2021.

### Jean-François CARRASCO

- Le CDD a vécu des périodes unificatrices lors des travaux des groupes de travail, notamment lorsqu'ils travaillent ensemble. Peut-être la ressentira-t-on lors des travaux sur le nouveau SCOT. C'est aussi le moment de vérifier que les élus entendent ce que propose le CDD.
- Le CDD est assez visionnaire, notamment à travers les colloques : il y a quelques années, il a organisé un colloque sur les risques à Villeneuve, et aujourd'hui les risques sont omniprésents. De même que pour le télétravail.

Les travaux de mises en relation entre les CDD des structures qui composent Cap Azur avancent, d'autant que certains territoires comme la CAPL se dotent d'un CDD. Le but est d'amener de la cohérence dans les politiques des territoires de Cap Azur via les CDD (transports...).

### Bernard TOMASINI

- Commissions importantes de la CASA dans lesquelles les citoyens peuvent participer :
  - Commission intercommunale des services publics locaux : implantation, relations entre clients et administration
  - Conseil d'administration d'Envibus
  - Accessibilité pour les personnes à mobilité réduite ou personne handicapée
- Revenir vers Thierry Lespinasse si propositions
- La CASA est candidate à l'organisation des 13e rencontres de la démocratie participative, à l'initiative de la CNCD